



LE DÉPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE
DE
AIGNE
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65

MAIRIE D'AIGNE
Rue du Minervoix
34210 AIGNE

Tel : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
mairie-aigne34@orange.fr

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 PRINCIPAL

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril (ou le 30 avril en cas d'année électorale) de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 16 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 034-213400062-20260416-D202620-DE

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garderie, location de salles, concessions cimetière ...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026 représentent 349 510,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieur...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026 représentent 533 164,69 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : (montant total 2025 : 166 795,00 € et prévision 2026 : 168 782,00 €),
- Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Rurale DSR, Dotation nationale de péréquation, Dotation élus Locaux),
- Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
		BP 2026			BP 2026
011	Charges à caractère général	265 335,69	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	154 000,00	70	Produits de service – vente directes	16 624,00
65	Autres charges de gestion courante	78 600,00	73	Impôts et taxes	227 353,00
66	Charges financières	3 073,00	74	Dotations et participations	78 406,00
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante (loyer)	24 000,00
014	Atténuation de produits	25 498,00	78	Reprise provision	0,00
Sous-total		532 525,69	Sous-total		346 383,00
68	Créances douteuses		042	Amortissements subv	
042	Amortissements	639,00	002	Excédent antérieur reporté	180 762,69
TOTAL		527 145,69	TOTAL		527 145,69

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 034-213400062-20260416-D202620-DE

La fiscalité

Le produit fiscal attendu s'élève à 168 582,00€ avec pour taux ceux fixés en 2025, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 43.87% - Taxe foncier non bâti : 63.74% - Taxe habitation RS : 13.67%

Les dotations de l'Etat

DGF et DSR : Les montants de ces dotations ont été notifiés pour l'année 2026.

III. La section d'investissement**Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle, d'une école ou à la réfection d'une voie...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement**DÉPENSES****RECETTES**

		BP 2026			BP 2026
OPFI	emprunt	23 804,00	OPFI	excédent	77 009,46
	Participation oustal	1 200,00		Affectation résultat	122 014,54
	caution	1 500,00		FCTVA	20 219,00
	W élec STEP	12 326,00		Ajustement cession	100,00
	Amgt appartements Rue des Fossés	53 900,00		TA	1 558,00
	Toiture école	56 810,00		amortissement	639,00
	matériel	4 000,00			
	Travaux cimetière	42 000,00		Toiture école subvention	10 000,00
	Achat camion	36 000,00		Voirie	
	TOTAL	231 540,00			231 540,00

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 034-213400062-20260416-D202620-DE

Les principaux projets de l'année 2026

Principaux projets 2026 :

- Réfection toiture école
- Réaménagement cimetière suite tempête Nils
- Achat camion service technique
- Aménagement isolation et climatisation appartements 601 et 602

Les subventions d'investissements prévues :

1/ 10 000,00 euros attribués par la Région pour la toiture de l'école

2/ Des dossiers ont été déposés auprès du CD34 et de l'État pour compléter la subvention pour la toiture.

3/ Un dossier « dotation de solidarité pour les équipements des collectivités » déposé pour la réfection du cimetière.

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

L'environnement socio-économique de la commune :

Population retenue : 304 habitants

Catégorie démographique de - 500 habitants

Informations financières

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1731,93
Produit des impositions directes/population	537,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1139,42
Dépenses d'équipement brut/population	674,46
Encours de dette/population	702,19
DGF/population	211,80
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	29,25%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	159,31%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	59,19%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	61,63%

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 034-213400062-20260416-D202620-DE

VI. Etat de la Dette**Budget principal :**

Nature du prêt	Date prêt	Montant initial prêt	Dette au 01/01/2026	Annuité 2026	Intérêts	Capital
Prêt CIP	21/11/18	250 000,00	145 556,55	18 986,00	2439,04	16 546,96
Prêt CIP complément		110 000,00	67 908,06	7888,64	632,35	7 256,29
	Total	360 000,00	213 464,61	26 874,64	3071,39	23 803,25

AIGNE, le 17 avril 2026

Le Maire, Dominique VIDAL



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 034-213400062-20260416-D202620-DE

